



Obligation civile d'entretien du jeune majeur

Par **perrine59287**, le **22/02/2008** à **17:49**

Bonjour,

Nous rencontrons des problèmes avec notre fils (violence, vols, drogue...) qui va atteindre sa majorité en décembre 2008.

Dans un contexte familial devenu invivable, je me retourne vers vous pour connaître mes droits.

L'obligation civile d'entretien d'un majeur tient-elle toujours si celui-ci refuse d'aller à l'école et de travailler?

Quel montant devrions-nous lui verser si on l'obligeait à quitter la maison?

Cordialement,

Perrine59287